



Concertation continue
Réunion de présentation des projets de la démarche Cap
décarbonation

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Lundi 13 mai 2024 – 18h00 – 19h30

Les intervenants :

- **Christian LEROY, Maire d'Escœuilles, Président de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, Vice-Président du PMCO, chargé du développement durable et de l'économie circulaire**
- **Sophie PAGES, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer**
- **Laurent PIDOUX, Directeur Général du PMCO et Directeur général des services à la Communauté Urbaine de Dunkerque**
- **Luc COUSIN, Directeur technique et projet - EQIOM**
- **Yves BORACCINO, Directeur de l'usine de Réty - Chaux et Dolomies du Boulonnais du groupe LHOIST**
- **Arnaud DUVAL, Senior Business Owner - Air Liquide France Industrie**
- **Guillaume ROUSSEAU, Directeur de projet D'Artagnan - Air Liquide France Industrie**
- **Thierry ANSART, Chef de projet Canalisations - Air Liquide France Industrie**
- **Olivier HEURTIN, Président - Dunkerque LNG**

Le garant désigné par la CNDP : Jean-Michel STIEVENARD

Animation : Céline LERICQUE, Directrice du développement économique durable du PMCO

INTRODUCTION

Christian Leroy, Maire d'Escoëuilles, Président de la CCPL, Vice-Président du PMCO, chargé du développement durable et de l'économie circulaire, remercie tous les participants pour leur présence à cette réunion de concertation continue sur le projet Cap Décarbonation. Il rappelle qu'une réunion s'est tenue l'année dernière, le 17 mai 2023 pour faire un premier point sur les projets. Aujourd'hui, l'objectif est de fournir plus de détails sur l'avancement des projets, en se concentrant sur le tracé des canalisations souterraines de transport de CO₂. Il précise que la concertation se poursuit actuellement avec les maîtres d'ouvrage présents ce soir pour témoigner de l'avancée du projet et également répondre à toutes les interrogations.

Sophie PAGES, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer, remercie les organisateurs de l'avoir associée à cette réunion. Elle remercie également **Arnaud DEPUYDT**, responsable de l'antenne de la DREAL sur le territoire, qui aura la tâche d'accompagner les services de l'Etat autour de ce projet, sur le volet environnemental. Elle souligne l'importance du projet Cap Décarbonation pour le territoire et pour la France, et rappelle que pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il faut repenser tout notre méthode de production, à commencer par la production industrielle. Elle qualifie la démarche Cap décarbonation de « projet stratégique et complexe, unique en France », réunissant plusieurs initiatives novatrices, sur un vaste territoire regroupant 2 départements, 7 EPCI et 55 communes.

Sophie PAGES explique que, pour suivre ce dossier, le préfet de région ayant autorité sur le Nord et le Pas-de-Calais, a décidé que chaque projet serait piloté par le sous-préfet d'arrondissement, avec un sous-préfet désigné pour coordonner l'ensemble et ainsi étudier de manière transverse la démarche Cap Décarbonation (regroupant tous les projets). Elle rappelle que le sous-préfet de Saint-Omer, Guillaume THIRARD, avait été désigné à ce sujet et qu'elle en prend donc la suite. Elle rappelle enfin qu'il y a cinq maîtres d'ouvrage au sein de la démarche Cap Décarbonation, ce qui justifie la nécessité d'une autorité à double casquette pour garantir une avancée régulière et cohérente des différents projets.

Céline LERICQUE, Directrice du développement économique durable du PMCO, remercie la sous-préfète pour ces propos introductifs et invite les représentants des maîtres d'ouvrages à venir présenter la démarche Cap Décarbonation et les actualités des projets qui la compose. Elle indique aux participants qu'un temps d'échanges est prévu à l'issue de la présentation.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE CAP DECARBONATION

Yves BORACCINO, LHOIST, rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la démarche Cap décarbonation. 19 % des émissions de CO₂ des Français proviennent de l'industrie, rendant la décarbonation industrielle essentielle pour atteindre les objectifs européens, à savoir la neutralité carbone en 2050 et ceux de la France. En effet, le pays vise à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Il rappelle que sur le territoire de Dunkerque, les mêmes enjeux s'appliquent au port de Dunkerque et aux acteurs industriels environnants, dont le site de Réty, en mettant en avant les efforts déjà effectués par ces acteurs du territoire pour réduire leur empreinte carbone depuis plusieurs années. Il mentionne à ce titre, la création du club CO₂ et la Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC) qui inclut le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Il fait ensuite un rappel des stratégies de réduction des émissions de CO₂ :

1. Réduire les émissions liées à la production de chaleur : les produits minéraux sont fabriqués à très haute température ce qui nécessite un apport en chaleur provenant des combustibles fossiles. La première stratégie consiste à optimiser la concentration thermique des fours et à remplacer progressivement les combustibles fossiles par de la biomasse. Il indique que ces actions sont déjà en place depuis plusieurs années sur les sites de Lumbres et de Réty.
2. Capturer le CO₂ à la sortie des fours, car une grande partie des émissions provient de la réaction chimique de production de la chaux et du ciment, des émissions inévitables : le projet de captage de CO₂ comprend la capture, la liquéfaction et le transport du CO₂ vers un site de séquestration.
3. Stocker et/ou réutiliser le CO₂ capté.

Luc COUSIN, EQIOM, revient sur le dispositif de la concertation préalable tenue du 22 mai au 23 juillet 2023 durant laquelle une trentaine d'évènements ont été organisés pour permettre aux citoyens du territoire de participer et de s'informer sur les projets : réunions de proximité, réunions publiques spécifiques aux différents projets, ateliers dédiés au tracé des canalisations, etc.

Il présente par ailleurs le phasage en deux étapes du Programme K6 d'EQIOM ainsi que la capture du CO₂, qui se fera directement sur site à l'aide de l'installation Cryocap, une unité de capture cryogénique installée par Air Liquide France Industrie, sur un four fonctionnant à l'oxygène (oxyfuel) en cours de construction. Il précise qu'un nouveau raccordement électrique de 13 km, depuis Longuenesse jusqu'à Lumbres, sera nécessaire pour alimenter cette nouvelle unité Cryocap et le transport du CO₂ et de l'oxygène par canalisation entre Lumbres et Dunkerque.

Yves BORACCINO, LHOIST, ajoute qu'un projet similaire verra le jour sur le site de Réty, avec l'installation d'une unité de capture Cryocap opérée par Air Liquide France Industrie et l'apport d'un nouveau poste électrique dédié qui reliera le site au poste de Marquise sur une distance de 6 km, avec une tension de 90 000 volts. De plus, il indique qu'une station de traitement des effluents liquides sera installée pour traiter les effluents générés par l'unité Cryocap avant leur rejet dans l'environnement.

Guillaume ROUSSEAU, Air Liquide France Industrie, présente la technologie Cryocap qui sera utilisée sur les sites de Lumbres et Réty. Il précise que cette technologie, développée par Air Liquide France Industrie, est éprouvée et est entièrement électrifiée. Il explique ensuite que le procédé est connecté à l'entrée des cheminées des usines, où les fumées sont refroidies, lavées, filtrées et séchées. L'objectif est d'abaisser la température à -50 °C pour séparer le CO₂ des autres fumées. Le CO₂ est ensuite compressé et envoyé dans les canalisations, tandis que le reste des fumées, considérablement réduit, est renvoyé à la cheminée.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, poursuit la présentation en se concentrant sur les canalisations. Il explique qu'il y aura deux types de canalisation : une canalisation de transport de CO₂ depuis les sites de Lumbres et de Réty et une canalisation de transport

d'oxygène depuis la cimenterie de Lumbres. Ces canalisations auront un diamètre qui varie entre 20 et 30 cm selon les sections à Réty ou à Lumbres. Deux postes de sectionnement seront installés : un à Nordausques et un autre à Craywick.

Il présente ensuite le tracé de moindre impact sur lequel les équipes projets travaillent actuellement. Il précise qu'un couloir a été présenté lors de la concertation préalable, donnant lieu à des contributions du public, notamment au cours d'ateliers avec les agriculteurs et les propriétaires : le tracé actuel résulte du travail effectué avec les parties prenantes au cours de la concertation préalable. Depuis novembre 2023, une phase de concertation individuelle a débuté, rythmée par des rencontres avec les propriétaires et exploitants concernés par le tracé. Les équipes projet ont de fait parcouru l'ensemble du tracé en partant de Réty et de Lumbres jusqu'à Dunkerque. Cette phase permet d'affiner le tracé et ainsi de voir où les impacts peuvent être minimisés, parcelle par parcelle. Il précise enfin que les impacts des canalisations se situent principalement pendant la phase de construction (temporaire) et non pendant l'exploitation.

Il explique ensuite que le projet avance avec le lancement des sondages géotechniques le long du tracé. Des études agro-pédologiques sont menées pour optimiser les plans de pose et favoriser une reprise rapide des rendements dans les champs. De plus, des études de protection cathodique sont en cours. Il rappelle qu'un ensemble d'acteurs locaux participent à la production de ces études par le biais de bureaux d'études locaux spécialisés qui examinent les aspects techniques du projet pour l'optimiser.

Il indique que les demandes d'autorisation de construire et d'exploiter les canalisations ont été déposées en mars 2024 et qu'elles sont actuellement en phase d'instruction, prévue sur toute l'année 2024. Les prochaines étapes sont les enquêtes publiques, prévues début 2025.

Olivier HEURTIN, Dunkerque LNG, présente le nouveau terminal CO₂ qui sera installé à proximité immédiate du Terminal méthanier sur le GPMD, et qui recevra la canalisation de CO₂ mentionnée précédemment.

Il souligne l'intérêt d'être proche du terminal méthanier, bénéficiant ainsi des synergies avec les terminaux de chargement et de déchargement de bateaux. Il explique que le terminal recevra le CO₂ pour le stocker temporairement dans des sphères afin de le liquéfier, puis le chargera sur des bateaux. Pour cela, une nouvelle jetée sera construite dans la nasse pour l'accostage des bateaux, dont la capacité variera entre 8 000 et 20 000 mètres cubes.

Il indique qu'il y aura quatre sphères : malgré les perspectives importantes du projet, les sphères seront bien plus petites que les réservoirs de stockage de méthane liquide, mesurant environ une vingtaine de mètres de diamètre.

Arnaud DUVAL, Air Liquide France Industrie, précise que le financement et la logistique des canalisations sont entièrement pris en charge par Air Liquide France Industrie. En ce qui concerne le terminal, ils sont en joint-venture avec Dunkerque LNG qui apporte son expertise sur le terminal, tandis qu'Air Liquide France Industrie se concentre sur l'expertise de la

liquéfaction du CO₂. La société commune est en cours de constitution et sera officiellement établie prochainement.

Yves BORACCINO, LHOIST, aborde les perspectives de stockage de CO₂. L'objectif est de capter durablement et définitivement le CO₂ dans des stockages géologiques, notamment dans des cavités souterraines sous la mer. Actuellement, au niveau de l'Union Européenne, 19 projets sont en cours, avec un potentiel de captage de 42 millions de tonnes d'ici 2030. Parmi ces projets, quatre sont particulièrement avancés et pourraient permettre de stocker environ 22 millions de tonnes de CO₂ par an. Plus largement, à l'échelle européenne, 43 projets sont à l'étude, avec une capacité potentielle de stockage de 140 millions de tonnes de CO₂ par an à terme. Il indique que de nombreux acteurs, tels que Northern Lights, participent à ce marché. Il précise enfin qu'il n'y a pas de crainte majeure concernant les capacités de stockage à court terme.

Luc COUSIN, EQIOM, revient sur le bilan carbone de la démarche. Il précise que la production de chaux et de ciment correspond à 1,8 million de tonnes de CO₂ émises par an, en incluant le SCOPE 1. Cela englobe non seulement les émissions produites sur les sites, mais aussi celles en amont et en aval, c'est-à-dire toutes les matières premières utilisées dans la fabrication et le transport des produits. Sur ces 1,8 millions de tonnes de CO₂, environ 1,5 million sont produits sur les sites de Lumbres et de Rety. L'objectif est donc de capter et de stocker ces 1,5 million de tonnes.

Olivier HEURTIN, Dunkerque LNG, rappelle que Cap décarbonation est une démarche pionnière sur le territoire français en indiquant qu'elle a reçu un fort soutien des autorités françaises et européennes. Il rappelle la conviction forte des porteurs du projet sur les retombées positives de la démarche en termes d'emplois sur le long terme. Il précise que, pour maintenir et soutenir d'autres industries qui doivent également se décarboner, il est essentiel que le territoire se dote d'outils de décarbonation à long terme. Le projet est évolutif, et le terminal disposera d'une capacité suffisante pour accueillir des émissions provenant d'autres industries que celles de Dunkerque.

Il ajoute que la démarche Cap décarbonation suit son cours avec la poursuite des procédures administratives pour chaque projet, et notamment le dépôt prochain du dossier d'autorisation environnementale concernant le terminal CO₂.

Il conclut enfin en soulignant que tous les efforts sont déployés pour mener à bien cette démarche dans les meilleurs délais.

LE MOT DU GARANT

Jean-Michel STIEVENARD, garant désigné par la CNDP, indique que la concertation préalable lancée l'année dernière a donné lieu à 26 rencontres publiques, avec la participation de 444 personnes. Bien que ce chiffre puisse sembler décevant en termes d'attraction publique pour ces débats, il tient à souligner que les maîtres d'ouvrages ont fait preuve de transparence en communiquant toutes les informations contenues dans leur dossier, y compris celles qu'ils

avaient peut-être oubliées. Malgré la complexité exceptionnelle du projet, notamment avec des interventions en Norvège, les maîtres d'ouvrages ont réussi à rendre le dossier intelligible. Les retours du public ont montré que le projet était perçu comme vertueux. Il rappelle que le projet implique la traversée d'un territoire sur 80 km de canalisations, ainsi que 15 km supplémentaires nécessaires à l'alimentation électrique. Selon le garant, et malgré ces défis, un consensus a été atteint : le projet avance, et la phase de concertation préalable s'est achevée en juillet 2023. Une phase de concertation continue est désormais en cours jusqu'au dépôt du dossier d'enquête publique, prévu pour le 20 novembre 2024. Il rappelle que les maires peuvent interpeller les instances d'intercommunalité et/ou le PMCO, et que les citoyens ont également la possibilité de contribuer. Enfin, il précise qu'il est important de rendre publiques les avancées du projet et de maintenir le dialogue. Il conclut en remerciant le PMCO ainsi que tous les participants.

TEMPS D'ÉCHANGES

Intervention 1 : Le maire de Clerques, Vice-Président du Symvahem¹, fait part du regret du président de la Symvahem de ne pas avoir été consulté en amont, puisque la conduite doit traverser le cours de la rivière de la Hem. Il souhaite savoir ce qui est prévu pour la traversée de la Hem afin qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, explique que la DREAL a choisi d'envoyer les dossiers pour consultation auprès des commissions sur l'eau. Par ce biais, les syndicats mixtes sont invités à émettre un avis spécifique sur la traversée de chaque cours d'eau. De manière générale, les cours d'eau ont été étudiés en détail dans les études d'impact environnemental (un chapitre entier est consacré à ce sujet dans les dossiers). En général, les recommandations des syndicats mixtes concernant la reconstitution des berges et autres aspects similaires ont été suivies. Bien que de nombreux cours d'eau puissent être traversés par forage, cela ne sera pas le cas systématiquement, car les forages, bien qu'ils préservent le cours d'eau proprement dit, ont aussi des impacts significatifs de part et d'autre du cours d'eau où les travaux empiètent sur plusieurs centaines de mètres carrés. En collaboration avec le bureau d'études environnementales, une pose en souille au niveau des cours d'eau a parfois été privilégiée pour éviter les impacts.

Intervention 2 : Arnaud DEPUYDT, représentant de la DREAL, demande aux représentants d'Air Liquide France Industrie de contacter tous les syndicats des eaux pour un échange direct.

Intervention 3 : Christian LEROY aimerait connaître la date à laquelle une définition plus précise du tracé sera disponible. Il se demande également si des discussions avec la Chambre d'Agriculture sont déjà en cours.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, indique qu'à ce jour, 95 % des propriétaires ont été rencontrés. Cela a permis de discuter des parcelles concernées par le tracé et des conditions d'indemnisation. Il annonce que 70 % des documents ont été signés ou font l'objet d'un accord de principe. Il ne reste aujourd'hui qu'un nombre minime de propriétaires ayant soumis des demandes de modifications de tracé. De

¹ Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem

nombreux propriétaires souhaitent notamment que le tracé suive les limites de leurs parcelles.

Les maîtres d'ouvrages ont également rencontré les exploitants agricoles, souvent différents des propriétaires de parcelles, notamment ceux concernés par les sondages géotechniques. La plupart des inquiétudes des exploitants agricoles portent sur les drainages. Il explique alors que des conventions ont été signées avec les ASAD² et qu'un bureau d'étude local spécialisé en drainage traite actuellement l'ensemble des parcelles pour retrouver les plans de drainage. Ses travaux comprennent une étude de l'isolement des drains pendant les travaux et leur rétablissement sur toutes les parcelles concernées par le projet. Ces échanges se font de manière individuelle. Toutefois, des exploitants souhaitent que les maîtres d'ouvrage étudient des tracés collectifs, car certaines zones sont interdépendantes d'un point de vue hydraulique. En collaboration avec la Chambre d'agriculture, un protocole d'accord est en cours de finalisation, avec l'objectif de le signer d'ici la fin de l'année 2024, en vue du démarrage des travaux en 2026.

Intervention 4 : Un représentant du Parc Naturel Régional (PNR) fait part de ses échanges avec de nombreux acteurs locaux concernant la question des drainages et exprime son scepticisme. Il estime qu'un certain nombre de parcelles sont en pente et se questionne sur la viabilité des drainages dans un territoire sujet aux inondations.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, explique que les canalisations sont installées à une profondeur moyenne de 1,20 mètre. Il précise que, dans les zones drainées, elles sont installées à 1,50 mètre afin de laisser un large espace entre les drains et les canalisations.

Intervention 5 : Un participant souhaite savoir quel sera la pression dans les canalisations. Il se demande si la potentialité d'une remise à l'air libre du CO₂ en cas de fuite représente du danger ?

Guillaume ROUSSEAU, Air Liquide France Industrie, indique que, comme pour toute installation industrielle, des risques sont associés à cette canalisation de CO₂. Ces risques sont étudiés dans des analyses de dangers et sont maîtrisés.

Le CO₂ est transporté à une pression comprise entre 100 et 115 bar, ce qui est relativement élevé. Cela permet toutefois de transporter le CO₂ sous forme dense (à mi-chemin entre l'état liquide et gazeux), facilitant ainsi le transport et minimisant les impacts des canalisations (notamment en termes de taille). Il précise par ailleurs que l'utilisation de canalisations est bien maîtrisée par Air Liquide France Industrie qui opère actuellement sur plus de 1 000 km de canalisations en France.

Des études concernant la dispersion potentielle du CO₂ dans les canalisations sont menées en interne et également à l'INERIS, une institution parapublique spécialisée dans l'étude des risques industriels. Cette approche apporte donc une certaine légitimité, en complément de celle de l'industriel, pour évaluer ces questions.

² Associations syndicales autorisées de drainage

Intervention 6 : Un participant partage certaines craintes quant à la possibilité de trouver des vestiges archéologiques lors des forages pour la mise en place des canalisations.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, indique que la DRAC³ a été informée depuis longtemps. Des discussions sont en cours concernant les canalisations : la DRAC craint que la tranchée nécessaire pour poser les canalisations puisse endommager des vestiges et entraîner une perte de patrimoine. Elle a identifié des zones à enjeu de découverte de vestiges archéologiques, couvrant la moitié du tracé, ce qui sous-entend que l'autre moitié ne présente pas d'enjeu. Les maîtres d'ouvrages collaborent actuellement avec la DRAC pour mettre en place une approche d'archéologie préventive. Par rapport à la méthode habituelle qui consiste à ouvrir une fouille pour vérifier la présence de vestiges, des méthodes moins invasives sont explorées. Par ailleurs, les remarques reçues lors de la concertation préalable concernant des vestiges potentiels existants à proximité ont été prises en compte, mais la DRAC n'a prescrit aucune fouille en dehors du tracé précis de la canalisation.

Intervention 7 : Un participant interroge les maîtres d'ouvrage sur l'évolution du tracé des canalisations.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, explique que le tracé peut encore évoluer de quelques mètres par endroits, pour répondre à la demande de certains agriculteurs par exemple. Il mentionne également quelques ajustements de tracé effectués en collaboration avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Il rappelle que le tracé initial n'était pas proche de l'A16, mais qu'il a été déplacé le long de l'autoroute pour répondre aux demandes générales des parties prenantes de suivre les axes routiers. A noter que, près de l'A16, le tracé passe sous un projet de ligne aérienne RTE, permettant ainsi de mutualiser les impacts.

Jean-Michel STIEVENARD, garant désigné par la CNDP, souhaite connaître la date de publication du tracé des canalisations.

Thierry ANSART, Air Liquide France industrie, indique que le tracé est en cours d'instruction. Toutes les cartes, y compris celles sur l'impact urbanistique, sont incluses dans le dossier. Il explique que des remarques pendant l'instruction peuvent encore entraîner des modifications. Il précise ensuite que le tracé sera officiellement rendu public lors de l'enquête publique et qu'il était préférable de finaliser toutes les modifications avant cette publication. A noter qu'une [version du tracé datant d'octobre 2023](#) est déjà disponible sur le [site internet de la concertation](#), bien qu'elle n'inclue pas les modifications les plus récentes. Elle reste toutefois valable pour prêt de 99% du tracé.

Intervention 9 : Anne NICOLAS, représentante du service aménagement de la chambre d'Agriculture, indique que les préoccupations de ses ressortissants sont similaires à celles évoquées par le représentant du PNR, notamment en ce qui concerne le drainage.

³ Direction Régionale des Affaires Culturelles

Elle exprime également son inquiétude concernant l'archéologie préventive, qui pourrait entraîner des perturbations pour le monde agricole ; Ouvrir des tranchées une année avant les travaux représente deux perturbations successives pour les sols, ce qui pourrait entraîner des conséquences administratives et des impacts durables. Elle souligne l'importance de rester vigilant sur ces questions.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, affirme que le sujet est d'actualité et précise que des discussions ont déjà commencés à ce sujet depuis 2 mois.

Intervention 10 : Une participante demande si les Chambres consulaires font partie des établissements ayant reçu les dossiers d'instruction.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, répond que les Chambres consulaires sont dans la liste avec les Communautés de communes. Il rappelle que la DREAL a dû envoyer l'ensemble des documents depuis peu.

Intervention 11 : Un participant se questionne sur l'impact potentiel des travaux sur les points de captage, malgré les études effectuées. Il demande également si des mesures particulières seront prises pendant la phase chantier et s'il y a des impacts estimés à long terme lors de la phase d'exploitation.

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, affirme qu'aucune étude d'impact n'a révélé d'impact sur l'eau potable ou sur les captages d'eau potable. Le projet traverse deux zones de protection AEP, pour lesquelles l'ARS⁴ est consultée et fournira une réponse spécifique. Des mesures particulières seront mises en place pendant la phase de chantier, mais aucun impact à long terme n'est estimé pour la phase d'exploitation de la canalisation.

Intervention 12 : Un participant demande le montant estimé des indemnités qui seront mises en place pour les exploitants agricole impactés (locataires et propriétaires)

Thierry ANSART, Air Liquide France Industrie, répond que l'exploitant agricole est indemnisé selon le barème de la Chambre d'agriculture, comme stipulé dans le protocole d'accord. Pour les propriétaires, l'indemnisation est forfaitaire par mètre carré concerné, conformément à la convention de servitude qui compense la perte partielle d'usage de leur terrain.

Anne NICOLAS, représentante de la Chambre d'agriculture, précise avoir travaillé avec le maître d'ouvrage pour garantir un traitement homogène des propriétés concernées, quel que soit le territoire traversé par la canalisation. Cela inclut la dépréciation de la valeur des propriétés due à l'interdiction de construire ou de planter sur une bande de servitude déterminée. Elle souligne l'importance de cette servitude, particulièrement large, car deux canalisations seront posées en parallèle sur le même territoire. Ces discussions ont précédé les contacts individuels avec les propriétaires. Concernant les exploitants, ils sont indemnisés pour les dégâts causés aux cultures et à la structure du

⁴ Agence Régionale de Santé

sol pendant les travaux. Ces barèmes sont édités annuellement par la Chambre d'agriculture et souvent actualisés (à l'automne de l'année suivante).

Sophie PAGES, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer, ajoute que pour les exploitants agricoles, l'indemnisation dépendra de la nature des travaux prévus sur la parcelle et de la saisonnalité de ces travaux, en tenant compte notamment du type de culture. Les impacts varieront donc selon les parcelles concernées. Ce sujet fait partie des discussions techniques en cours entre la profession agricole, les maîtres d'ouvrage et les services de l'État, notamment la DDTM.

Intervention 13 : Un participant interroge les maîtres d'ouvrage sur le stockage à long terme du CO₂, estimant que certains sites d'enfouissement n'ont pas atteint les capacités escomptées. Il se demande ce qu'il adviendra des stocks en cas de saturation des sites, sachant que d'autres industries dans le monde utilisent également ces sites d'enfouissement. Il pose globalement la question de la durabilité de la filière à long terme à l'échelle nationale.

Luc COUSIN, EQIOM, indique que, malgré les défis, il est crucial de s'engager dans la capture et la réduction des émissions de CO₂. L'Union européenne coordonne les investissements pour développer ces infrastructures simultanément. Les projets de stockage de CO₂ annoncés visent plus de 80 millions de tonnes par an après 2030, avec une capacité de stockage géologique pouvant traiter les émissions humaines de CO₂ pendant 100 ans. Il cite l'exemple de la Norvège qui envisage d'importants nouveaux sites de stockage. Il conclut en expliquant que le stockage géologique est une méthode plus éprouvée que la réutilisation à ce jour, et qu'elle offre des capacités importantes ; Les cavités de stockage géologique offrent de vastes possibilités, avec des estimations de stockage jusqu'à 80 milliards de tonnes par le BRGM⁵. Il nuance toutefois en indiquant que des défis technologiques et financiers persistent.

Arnaud DEPUYDT, représentant de la DREAL, précise que la stratégie de décarbonation ne vise pas seulement le stockage massif de CO₂, mais plutôt sa capture pour des industries telles que la chaux et le ciment. Dans d'autres secteurs comme la production d'acier, l'objectif est de réduire les émissions en utilisant des énergies décarbonées. Les politiques publiques visent à substituer les énergies fossiles sans financer des stockages illimités de CO₂. Des projets à Dunkerque visent également à valoriser le CO₂ produit localement.

CONCLUSION

Laurent PIDOUX, directeur Général du PMCO et Directeur général des services à la Communauté Urbaine de Dunkerque, remercie l'ensemble des participants pour la qualité du débat sur des sujets structurants qui ont permis de faire avancer le dialogue et le niveau d'information sur l'avancée des projets.

Sophie PAGES, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Omer, remercie les maîtres d'ouvrages pour la clarté de la présentation effectuée, malgré la complexité du projet. Elle

⁵ Bureau de Recherche Géologiques et Minières

remercie les participants pour la pertinence de leurs questions, qui mettent en lumière les enjeux du territoire. Soulignant l'importance de mener des projets vertueux, elle prend en compte les préoccupations telles que la préservation de la terre et du patrimoine, ainsi que l'impact sur la profession agricole. Elle souligne l'importance du suivi archéologique avec la DRAC. En conclusion, elle considère que la décarbonation des industries françaises est à la fois un objectif et une opportunité, faisant de la démarche Cap Décarbonation une vitrine pour la région. Elle encourage la poursuite du travail pour sécuriser les procédures et respecter les réglementations et rappelle le soutien des politiques publiques et des acteurs locaux, en mettant en avant la nécessité d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans cette démarche. Enfin, elle invite les participants à faire remonter leurs questions et remarques aux garants de la CNDP dans le cadre de la concertation continue.